

Le 12 janvier 2009

La ministre des Finances de l'Alberta réagit à l'idée d'instaurer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières

Edmonton... L'honorable Iris Evans, ministre des Finances et de l'Entreprise, a fait la déclaration suivante, aujourd'hui, au sujet d'un rapport du gouvernement fédéral recommandant la création d'un organisme fédéral de réglementation des valeurs mobilières qui prendrait en charge cette responsabilité incombant actuellement aux provinces.

« À la suite du rapport Hockin, qui recommande la création d'un organisme fédéral unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada, je tiens à faire connaître clairement la position de l'Alberta.

« L'Alberta continue à s'opposer fermement à la création d'un organisme de réglementation fédéral unique. La réglementation des valeurs mobilières relève des provinces, et ce geste constituerait donc une intrusion dans un champ de compétence provincial. L'Alberta entend combattre sans relâche toute tentative en ce sens, par tous les moyens possibles, y compris la voie judiciaire si nécessaire.

« L'Alberta a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration du système de passeport et considère toujours cette solution comme une formule flexible, pratique et adaptable selon les besoins. Ce dispositif constitue ni plus ni moins qu'un accord de libre-échange entre les provinces fondé sur la reconnaissance réciproque des régimes de réglementation. L'Alberta et la plupart des autres provinces et territoires ont consacré une somme considérable de travail à ce dossier ces quatre dernières années, et la recommandation du rapport Hockin fait obstacle au progrès dans ce domaine.

« Les changements structurels qu'exigerait la mise sur pied d'un organisme de réglementation unique risquent de déstabiliser encore davantage les marchés financiers, alors que le climat économique est déjà précaire. La mesure la plus rapide et la plus importante qui permettrait d'améliorer le régime des valeurs mobilières au Canada serait que l'Ontario harmonise sa législation sur les valeurs mobilières avec le reste du Canada et adhère au régime de passeport.

« Au lieu de d'aller de l'avant avec la création d'un organisme de réglementation unique, le gouvernement fédéral devrait appuyer les améliorations qui ont déjà été apportées au système par les provinces et les territoires grâce à l'adoption du régime de passeport. Rien ne laisse croire que la structure de réglementation actuelle du Canada soit déficiente, et les avantages que l'on prétend pouvoir tirer de la création d'un organisme de réglementation unique ont déjà été obtenus grâce au régime de passeport. En fait, le dispositif de réglementation des valeurs mobilières du Canada se classe constamment parmi les meilleurs au monde selon des évaluations internationales indépendantes, devant celui du Royaume-Uni et *ex æquo* avec celui des États-Unis. »